

Le règlement complet est disponible sur notre site internet <https://rtca.carcassonne-agglo.fr> ou auprès de l'agence de la Mobilité RTCA située 12 bd Camille Pelletan à Carcassonne, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.



Titre de transport

La possession d'un titre de transport valable et validé est obligatoire dès la montée à bord du véhicule, y compris lors d'une correspondance.



Priorité et places réservées

Des places assises sont réservées en priorité aux détenteurs de la carte portant la mention « station debout pénible », aux personnes aveugles ou malvoyantes, aux femmes enceintes et aux personnes accompagnées d'enfants de moins de 4 ans. Un agent peut vous demander de céder votre place.



Enfants

Les enfants de moins de 5 ans voyagent gratuitement. Les enfants peuvent voyager seuls à partir d'une scolarité au collège.



Transport des animaux

A l'exception des chiens servant de guide aux aveugles, à l'assistance des personnes à mobilité réduite et des élèves chiens guides, les chiens sont interdits à bord. Sont tolérés les animaux domestiques de petite taille transportés dans des paniers, sacs ou cages convenablement fermés sans pour autant qu'ils occupent une place assise. Ils ne doivent ni salir l'espace ni incommoder les voyageurs.



Poussettes

Les poussettes sont autorisées, sous réserve de place disponible dans le bus, à condition d'être pliées et de ne pas entraver la circulation. A bord des cars, les poussettes doivent être pliées, sous housse et placées en soute.



Bagages

Seuls les petits bagages à main et valises pouvant être transportés par une seule personne sont autorisés à bord, sous la responsabilité de leur propriétaire. Les agents peuvent refuser l'admission d'objet encombrant susceptible d'incommoder les voyageurs ou de constituer un risque d'accident.



Bicyclettes et trottinettes

Seules les bicyclettes et trottinettes pliées sont admises à bord des bus, sous réserve de place disponible. A bord des cars, elles doivent être pliées, sous housse et placées en soute.



Vidéo surveillance et protection des données personnelles

Un système de vidéo surveillance est en place afin d'assurer la sécurité des voyageurs, du personnel et des biens. La base légale du traitement est l'intérêt légitime (article 6.1.f du RGPD). Les usagers disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données qui les concernent en s'adressant à : dpo.rtca@carcassonne-agglo.fr ou RTCA Service DPO rue Nicolas Cugnot 11000 Carcassonne. Les usagers peuvent également saisir la CNIL.



D'ignorer les consignes de sécurité, avertissements ou injonctions du personnel.



D'entraver l'activité des agents et le bon déroulement du contrôle des titres.



De distraire l'attention du conducteur de quelque façon que ce soit.



De fumer et de vapoter dans les véhicules.



De consommer toute boisson alcoolisée dans les véhicules.



De transporter des colis encombrants ne pouvant être transportés par un seul voyageur. D'occuper une place assise avec des effets, colis ou tout autre objet. D'obstruer la montée et la descente des véhicules.



De transporter tout produit dangereux, inflammable, toxique, coupant, explosif ou polluant. Le transport de bouteille de gaz est interdit.



De se placer indûment dans les véhicules, de stationner devant les portes d'entrée ou de sortie, de gêner la montée ou la progression des autres voyageurs, de monter par la porte arrière ou de descendre par la porte avant, sauf autorisation.



D'abandonner ou de jeter des déchets dans les véhicules et de cracher.



De poser les pieds sur les sièges.



De ne pas respecter les règles élémentaires d'hygiène et de souiller, dégrader ou détériorer le matériel.



D'incommoder les autres voyageurs et de porter atteinte à l'ordre public de quelque manière que ce soit dans les véhicules. De manipuler les agrès de sécurité.



De faire usage d'instruments de musique ou d'appareils sonores dès lors que le son est audible par les autres voyageurs.



De quêter, d'offrir ou de vendre quoi que ce soit, de se livrer à une quelconque publicité, de distribuer des tracts, de solliciter la signature de pétitions ou de se livrer à une quelconque propagande, sauf autorisation.



De prendre des vues photographiques ou cinématographiques des voyageurs et du personnel, sauf autorisation.

Le règlement complet est disponible sur notre site internet <https://rtca.carcassonne-agglo.fr> ou auprès de l'agence de la Mobilité RTCA située 12 boulevard Camille Pelletan à Carcassonne, ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

